

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Retour de Valeyres

Le virus n'a pas empêché notre camp annuel de Valeyres. On peut même penser que les menaces d'une mise en quarantaine au retour de vacances à l'étranger en ont incité plus d'un à passer deux semaines avec nous dans les Alpes plutôt que sur les plages. Pas moins de neuf personnes ont suivi la totalité du camp. Plusieurs autres sont restés dix jours, une semaine, un week-end ou le temps d'une visite. Comme d'habitude, les matinées sont consacrées au travail physique, sur les pentes et sentiers plus ou moins bourbeux d'Ormont-Dessus, la commune qui nous

accueille. Comme d'habitude, chaque journée est encadrée par deux offices liturgiques œcuméniques priés matin et soir. Ce bref moment remet chaque chose à sa place.

Comme d'habitude encore, chaque participant a présenté un sujet qui lui tenait à cœur, «petit sujet» de l'après-midi ou «grand sujet» du soir. Parmi les grands sujets, on nous a montré, en deux soirs, l'étroite relation qui existe entre l'écologie et le fédéralisme, lequel préserve les vingt-six biotopes cantonaux qui sont les milieux naturels – historiques

et territoriaux – des Suisses. Nous avons discuté durant deux autres soirs de la manière d'aborder les œuvres d'art, en particulier du drame de l'artiste contemporain, qui ne dispose plus d'un langage commun pour s'exprimer et qui, contraint de se créer le sien, rend forcément plus difficile l'accès à son œuvre. Un théologien érudit nous a présenté Carl Gustave Jung, sa vie et sa pensée. Toujours dans l'écologie, les ouvrages de trois climato-pessimistes ont occupé trois soirs: *La cité perverse*, de Dany-Robert Dufour, *De la disruption*, de Bernard Stiegler, *Où atterrir?*, de Bruno Latour; nous avons noté la croissance folle de la technique, de la concurrence et de la consommation, avec des sauts du local au global et retour, déterminant une perte de maîtrise globale persillée de maîtrises particulières. Le premier vendredi soir, un savant jeune cinéophile nous expliqua, s'appuyant sur de nombreux extraits, les nombreuses manières de mettre la folie en scène au cinéma. Le dernier soir fut consacré à Johannes Althusius, considéré généralement comme le premier penseur du fédéralisme, et qui est peut-être plutôt celui du principe ambigu de subsidiarité.

Ce qu'on découvre ce sont de tout petits éclats de vérité, qui se font jour au détour d'une conversation.

Pour le premier petit sujet, une jeune enseignante nous a parlé de l'«école inclusive». Il s'agit de l'incorporation dans l'enseignement ordinaire d'enfants handicapés mentalement ou physiquement. Le but est de les socialiser aussi bien que possible, mais, comme le Département agit dans une perspective abstraitement égalitaire, il arrive qu'il force la réalité au-delà de ce qui est bien pour tous; cette conception se heurte de surcroît aux limites des finances cantonales, des locaux existants et des capacités des enseignants. Un autre participant a évoqué, exemples musicaux à l'appui, le blues et sa mythologie. Ecologie encore, un nouveau venu a examiné l'éco-compatibilité du libéralisme. Sous le titre «Connaissance et croyance», un autre jeune nous a proposé un survol du relativisme en matière philosophique. «Dans la boîte à outils d'Aristote»: un libraire philosophe nous a détaillé ces outils fondamentaux de la pensée que sont des couples de notions comme puissance et acte, forme et matière, substance et accident; l'étonnant est que tout homme recourt continuellement à ces notions complexes sans même y penser. Un historien a évoqué les pandémies qui ont frappé le Canton de Vaud, et surtout ses voisins, au XIX^e siècle. Deux sujets chinois, la politique de l'enfant unique et la place des chrétiens dans l'empire du Milieu. On a encore parlé de Jacques Chessex, du style et de l'homme, ainsi que de Gustave Klimt avec le mouvement de la *Sécession viennoise*. Enfin,

nous avons appris le rôle important, quoique discret, que jouent les *cookies* dans toutes nos navigations sur le web.

La seule énumération de tant de sujets et problèmes, si divers et si importants, éloigne toute tentation de s'en remettre à une idéologie simple qui aurait définitivement répondu à tout. A Valeyres, ce qu'on découvre ce sont, parfois, de tout petits éclats de vérité, qui se font jour au détour d'une conversation. Mais le moindre de ces éclats apparaît alors comme une victoire.

On se rend vite compte que, pour être autre chose qu'un *patchwork* de monologues, la discussion demande pas mal de discipline, et, pour commencer, de ne pas couper la parole et de ne pas parler trop longtemps; intégrer ses interventions au déroulement de la discussion, de manière à éviter de produire ces aérolithes venus de nulle part qui brisent la tension du dialogue; ne pas donner des explications trop générales – genre «c'est l'individualisme croissant de la société», «c'est la déchristianisation de l'Europe moderne», «c'est l'obsession du fric» – qui ont sans doute leur part de vérité, mais ne dessinent aucune ligne causale stricte et contraignante pour l'esprit. Ajoutons à cela une certaine distance, un certain sens des proportions et une certaine bonne volonté dans l'interprétation de ce qui est dit.

La plupart des participants ont aujourd'hui repris leurs activités. Le sentiment de vide qui suit souvent le camp de Valeyres s'est dissous dans la vie ordinaire. Certains seront désireux de continuer l'effort, de participer à nos activités, voire de prendre le risque, modéré, d'écrire dans *La Nation*. D'autres attendront un autre Valeyres avant de se décider. Certains garderont peut-être leurs distances. A tous, nous sommes vivement reconnaissants d'avoir accepté de vivre en communauté et contribué à la vie du camp durant ces deux semaines.

Ce fut, de l'avis général, «un bon Valeyres».

Olivier Delacrétaz

Le LS s'illustre

En football, le FC Lausanne-Sport, l'équipe phare de notre Canton, s'est illustré récemment en gagnant le championnat suisse de deuxième division (*Challenge League*), obtenant ainsi sa promotion en première division (*Super League*), lors d'une compétition fortement perturbée par la pandémie de coronavirus.

Profitions-en pour vous conter brièvement l'histoire mouvementée du club: en 1896, quelques jeunes gens fondent le Montriond-Football-Club. Parmi eux, on compte notamment deux Ramelet, un Narbel et un Klunge! En 1902, le FC Montriond participe pour la première fois au championnat suisse, qu'il gagne dix ans plus tard.

En 1920, l'équipe change de nom et devient le Lausanne-Sports. Plusieurs autres disciplines sportives y sont pratiquées, le LS devenant petit à petit un club omnisports. En 1935, le LS gagne la coupe de Suisse pour la première fois, et il réalise cette année-là son premier doublé coupe – championnat.

En 1958, l'équipe de la capitale vaudoise s'illustre sur le plan continental: elle parvient en demi-finale de la «Coupe européenne des villes de foire» (ancêtre de l'*Europa League*), éliminée à ce stade par les Londoniens de West Ham.

“ J'adorerais être de gauche, c'est un souhait. Mais je trouve que c'est tellement élevé comme vertu que j'y ai renoncé [...] Quand t'es de gauche, c'est l'excellence: le génie moral, le génie de l'entraide. C'est trop de boulot. ”

Fabrice Lucchini (au journal de 20h de France 2, le 18 octobre 2013)

En 1965, la fameuse équipe des «Seigneurs de la nuit» réalise le troisième doublé coupe – championnat de l'histoire du club. En 1998 et 1999, le LS gagne deux années consécutives la Coupe de Suisse.

Le XXI^e siècle est moins glorieux que le précédent: le LS est mis en faillite en 2004, et il est rétrogradé en quatrième division (deuxième ligue interrégionale). L'équipe repart sous un nouveau nom (FC Lausanne-Sport) et il remonte la pente petit à petit, pour être promu en première division en 2011. L'année précédente, l'équipe a effectué un retour mémorable sur la scène européenne, marqué par une participation à une phase de poule contre Palerme, Moscou et Prague.

Ces dernières années, le LS a «fait l'ascenseur» entre la première et la deuxième division, une relégation étant suivie à deux reprises d'une promotion. Depuis 2018, le club vaudois appartient à la multinationale anglaise INEOS, dont le siège administratif suisse est à Rolle.

Le LS joue depuis 1954 dans le stade olympique de la Pontaise, inauguré cette année-là à l'occasion de la Coupe du monde de football. Il devrait normalement déménager en fin d'année dans le nouveau stade de la Tuilière, à la Blécherette.

Le palmarès du club vaudois a belle allure: sept titres de champion suisse (entre 1912 et 1965), neuf fois vainqueur de la Coupe de Suisse (entre 1935 et 1999) et vingt-trois participations aux compétitions européennes.

Espérons que le nouveau stade et la direction professionnelle du club permettront au Lausanne-Sport d'écrire de futures pages glorieuses de son histoire.

Antoine Rochat

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Marguerite séductrice dans la collection Presto

Un petit volume diablement réussi vient de paraître cet été à Gollion sur Venoge aux Editions In Folio. Saluons la nouvelle collection Presto qui se veut légère. Chaque volume tire sa fusée d'une soixantaine de petites pages, faisant connaître une personnalité liée à la Suisse. Ne paraît pas là une étude trapue qui soit un approfondissement. C'est le coup de cœur d'un chercheur, d'une chercheuse. Dans un élan affectif mais très bien informé, avec illustrations pareillement accrocheuses, ont été traités par exemple *Balthus l'antimoderne* par Raphaël Aubert, ou Edouard Ravel peintre genevois par Philippe Junod. Ou citons une approche personnelle de *Ramuz* par Stéphane Pétermann, parallèle à son portrait de l'écrivain au Savoie suisse. Ou *Cingria* par Alain Corbellari, qui s'ajoute à un autre *Cingria* excellent et tout récent de Pierre-Alain Tâche aux Editions de l'Aire, essai qui révèle l'influence littéraire pointue – la liberté d'écriture, donc de pensée! – que Charles-Albert Cingria ne cesse d'exercer. Ou retenons encore dans Presto, dans le camp des écrivains militaires, le général Warnery, enfant de Morges qui sous la plume de Jean-Jacques Langendorf nous est révélé comme stratège prussien. Du beau monde.

Or voici que sort dans la collection de Gollion un livre de poche très séduisant d'Anne Murray-Robertson sur une séductrice, Marguerite Burnat-Provins (1872-1952). Je le feuillète, attiré par les tableaux choisis en illustrations, et tombe sous le charme des autoportraits de cette artiste. En couverture, je suis saisi par ses yeux noirs peints par Ernest Biéler, lui-même foudroyé. En ce format minime, un choix d'œuvres parfois très intrigantes d'une femme d'il y a cent ans nous initie à son univers intérieur, jusqu'aux deux entreprises picturales globales de son âge mûr et encore méconnues, fortes de centaines de dessins surréalistes, qu'elle appela *Ma ville* et *Ma Ville d'oiseaux*.

Marguerite Provins a été présentée déjà dans ces colonnes, née dans la ville d'Arras en 1872, fille d'un avocat originaire des Flandres. Un groupe de chercheurs l'a ressuscitée en notre actualité et souhaite la ramener, peut-être très haut, dans la conscience publique. Mais on ne retrouvait ses traces qu'en de rares musées et galeries ou chez des particuliers surpris par son retour. Elle revit par l'étude de sa correspondance avec des amis de France ou des Vaudoises appelées Marie Bovet ou Madeleine Gay-Mercanton. Par manuscrits ou dessins parfois à l'abandon dans des couloirs, on est enfin en train de redécouvrir son œuvre, mais pas encore de catalogue raisonné. Le petit livre qui paraît aujourd'hui sur l'artiste fait suite, chez le même éditeur, au gros ouvrage de 2019 que dirigea Anne Murray-Robertson. Ce fut l'acte capital d'une réhabilitation par un groupe de fervents qualifiés qui ciblait principalement, pour commencer, l'œuvre picturale connue ou repérée de Marguerite Burnat-Provins.

Car la force créatrice de la fille d'Arras, au bord du Léman, dès 1896 et pendant une dizaine d'années, eut pour caractéristique majeure de relever tout à la fois de la littérature et de la peinture, mais aussi de la protection des paysages. Elle utilisa pour cela une conjonction délibérée des domaines en articles de presse, en petites éditions d'art, en objets, en affiches et graphismes, en portraits, bêtes et plantes par huiles, aquarelles et mines de plomb fortement teintées d'Art nouveau, plus tard par une foule de figures de l'imaginaire.

Cette foison combinatoire fut d'avant-garde et se répercuta à Vevey par un enseignement dispensé au public dans un magnifique atelier que vint admirer André Gide. Cette recherche de la Beauté (le mot choisi par Marguerite pour lancer une ligue de défense des sites) allait se déployer

en Europe jusqu'au Bauhaus. Cette artiste fut, en 1905, la mère française oubliée du *Heimatschutz* suisse. Après la visite de Gide, celui-ci nota : «Une extraordinaire créature... Elle a l'air d'une créole et de vivre sous un cocotier».

Si cette figure singulière a disparu des radars de la culture helvétique, ce fut, pour une bonne part, à cause d'un scandale. Il sema le trouble dans des familles éminentes de Vaud et du Valais, les Burnat et les Kalbermaten. Installée à Vevey, puis à La Tour-de-Peilz, Marguerite était l'épouse d'un jeune et brillant architecte rencontré à Paris et qui construisait notamment pour Nestlé, Adolphe Burnat. Biéler, peintre reconnu de l'Art nouveau en Suisse, entraîna la Française un été dans son groupe de Savièse. Elle fut fortement inspirée par le Haut-Rhône, sa vie d'autrefois et ses paysannes, jusqu'à changer sa tenue, saisie par un certain primitivisme esthétique qui irrita les gens du lieu. Elle se prit de passion pour un Valaisan plus jeune qu'elle et de la plus haute extraction, Paul, ingénieur.

En 1907, bien pire, Madame Burnat née Provins osa publier à Paris une ample prose poétique moins érotique qu'intimement rythmée, *Le livre pour toi*, et signa, selon un critique de l'époque, «l'un des plus beaux cris de son temps et de tous les temps». Depuis Louise Labé, aucune femme n'avait su chanter avec tant de maîtrise le cycle de son embrasement. Le succès de cette œuvre suscita en France une première page du *Figaro* et une trentaine de rééditions. In Folio va prochainement, après plus d'un siècle, nous offrir la sienne.

S'ensuivirent pour Marguerite un divorce et un repli définitif de Suisse en France. Elle vécut, guère à Paris mais plutôt en divers arrière-pays, sans plus d'éclats, avec rencontre de

quelques écrivains, une vie de création dès lors solitaire, en conditions précaires pendant deux guerres, non sans plaintes et gémissements, ni contacts avec sa mère d'Arras, ou périodiquement avec «lui». Beaux hivers au Maroc. Marguerite accompagna Paul en plusieurs de ses missions lointaines d'ingénieur, Moyen Orient, Amérique latine. Il l'épousa civilement à Londres en 1910, puis religieusement, six ans avant qu'elle meure, après vingt ans seule à Grasse, en 1952.

Quand Marguerite, en France, réorienta et approfondit son œuvre picturale en s'éloignant de l'Art déco, Dubuffet, tout comme il fut intéressé par Louis Soutter, alla flâner chez elle la production jamais suspendue de *Ma Ville*, et ses dessins étranges avec portraits aux yeux ou lèvres multiples. Il acquit quelques œuvres aujourd'hui à Lausanne. Mais la fille d'Arras avait été formée à Paris comme peintre professionnel et n'était pas destinée à un musée d'art brut.

A Vevey où cette artiste longtemps oubliée a connu sa période créative la plus flamboyante, le Musée Jenisch prépare pour octobre 2020 une grande exposition. Dans sa production, tableaux, objets et documents réunis pour la première fois à grande échelle, certains viendront du Musée de Sion qui a mis en valeur, dans une section spéciale permanente, avec fierté, sans souci des anciennes préventions sociales de deux cantons, Marguerite Burnat-Provins, haute figure du Valais, alias Mme Paul de Kalbermaten. Il reste à convaincre les autorités municipales d'Arras, et Paris même, peut-être Grasse, de s'associer à cette réhabilitation d'une grande dame des arts.

Bertil Galland

Anne Murray-Robertson, *Marguerite Burnat-Provins, Oser la liberté*, collection Presto, Editions In Folio.

Occident express 62

Le Kosovo. Il faudra bien que j'en parle. Quand on vit en Serbie, le Kosovo est notre boulet au pied, notre empêchement de vivre normalement, notre éternel caillou dans la chaussure. Bref rappel des faits : situé au Sud de la Serbie et au Nord de l'Albanie, ce petit territoire sans ressources et accès maritime a vu éclore l'âge d'or de l'empire serbe et de ses monastères byzantins entre le 13^e et le 14^e siècles. Envahi dès le 15^e siècle par les Ottomans, abandonné à la fin du 17^e par ses propres habitants chrétiens, il est majoritairement musulman depuis en tout cas trois siècles. Intégrés dans la Serbie orthodoxe et slave, les Kosovars musulmans et albanophones ont toujours été vifs dans leur désir d'indépendance. Les jeux géopolitiques de la fin du 20^e siècle, le cynisme des grandes puissances et la bêtise criminelle des élites

serbes de l'époque ont consacré ce désir en 2008. Pour l'écrasante majorité des Serbes, aujourd'hui, le Kosovo ne peut pas et ne doit pas être officiellement reconnu. Or la question à laquelle personne en Occident ne veut répondre autrement que par des imprécations, c'est pourquoi. Pourquoi les Serbes préfèrent-ils mourir que de céder ce territoire, surtout quand ils admettent volontiers que de toute façon les dés sont jetés et que les Kosovars ne disparaîtront pas par magie. Pourquoi cette position intenable, ce jusqu'au-boutisme suicidaire? Parce qu'il y a très, très longtemps, l'empire serbe s'est fait envahir par une puissance d'une autre culture qui a tout fait pour éradiquer le christianisme et la langue serbe. L'Empire ottoman et ses lois de citoyenneté posaient la religion comme critère supérieur à tous les autres.

Aux juifs et aux chrétiens étaient promises l'humiliation, la pauvreté et la relégation sociale. Et pendant plus de cinq siècles, les Serbes ont résisté à ce désir de subjugation. Et s'ils sont parvenus à maintenir leur langue, leur culture et leur identité, c'est uniquement par le biais des monastères, dont la plupart étaient situés au Kosovo. L'autre outil de cette résistance, ce sont les vies humaines. Pendant tous ces siècles, les Serbes sont morts au combat ou de misère pour défendre cette conception héritée et transmise de leur propre identité. Ils sont morts dans des quantités qui ne sont absurdes que pour celui qui refuse de comprendre pourquoi, ou qui ne pense l'histoire que comme une succession d'hommes providentiels. Ainsi quand on somme les Serbes de céder ce territoire au nom de la démocratie et de la modernité, on leur

demande en réalité de s'extraire entièrement de leur propre contexte, de nier toute leur histoire et d'abandonner ce qui constitue le cœur de leur identité collective. L'histoire, heureusement, ne s'arrête pas. Le jour viendra – et je le crois proche – où les Serbes feront le deuil de ce désir. Et un jour viendra où les Serbes et les Kosovars auront oublié jusqu'aux raisons de leur haine mutuelle. Mais quand on lit la presse européenne et quand on écoute les élus occidentaux qui résument systématiquement cette question à la sanglante barbarie supposée des uns et à la courageuse résistance supposée des autres, on est pris d'un désespoir las. Si la barbarie se fonde sur l'ignorance, elle ne se trouve pas nécessairement là où on l'attend.

David Laufer

Libre circulation

La Ligue vaudoise soutient l'initiative de l'UDC «pour une immigration modérée». Appelée «initiative de limitation» par les uns, «de résiliation» par les autres, cette initiative doit avant tout être abordée d'un point de vue politique.

Des attentes contradictoires

En Suisse, la «question européenne» ne peut être abordée sans rappeler que l'Union européenne est un processus d'intégration progressive de ses Etats membres. Il doit, dans une telle perspective, être envisagé que l'Union européenne n'ait pas à l'égard de la Suisse les mêmes attentes que la Suisse elle-même à l'égard de l'Union. Nous avons, à tout le moins officiellement, renoncé à l'adhésion. La Commission européenne a-t-elle accepté ce renoncement? On peut en douter. Il en ressortira pour les décennies à venir une tension permanente, née d'attentes contradictoires. Il est naturel que le principe de la libre circulation, que l'Union postule comme un élément central de son identité politique, cristallise ces tensions.

Clause guillotine et liberté

L'initiative de limitation a soulevé de la part de la classe politique helvétique une réaction d'une extrême virulence. A l'exception de l'UDC, elle rencontre l'opposition de l'ensemble des partis et de toutes les associations patronales et syndicales. L'argumentation des opposants est essentiellement économique. Elle se concentre sur les conséquences pour la prospérité helvétique d'une éventuelle activation par l'Union européenne de la clause guillotine liant les accords bilatéraux entre eux. Le site internet du comité du NON prétend d'ailleurs s'opposer à «l'initiative contre les bilatérales».

Si la prospérité d'un pays est une part importante de son bien commun, nous postulons qu'elle n'en est pas le critère ultime. Le bien commun est d'abord une notion politique. Il englobe l'économique sans lui être subordonné. Sa condition d'épanouissement première est la souveraineté.

Avons-nous abandonné une part de notre souveraineté en acceptant l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)? En stricte théorie la réponse est non: l'accord demeure résiliable en tout temps. En affirmant cela, il faut toutefois immédiatement désigner par son nom ce qu'est la clause guillotine: un moyen de contrainte pour forcer la Suisse à accepter la facette la plus politique des bilatérales.

Dans son principe même, la libre circulation des personnes – fût-ce des travailleurs ou des citoyens européens autonomes financièrement – a pour l'Union une forte dimension identitaire. Elle postule que le citoyen est un travailleur mobile, soumis au jeu continental de la concurrence des travailleurs. Dans la perspective doctrinale de l'UE, cette concurrence des travailleurs est l'une des étapes menant à une citoyenneté européenne renforcée.

La violence de la réaction à l'initiative révèle par le fait-même que la

clause guillotine fonctionne comme l'avait voulu l'UE et nous contraint à nous accommoder de la libre circulation. L'atteinte portée à notre souveraineté se situe dans cette entrave mentale: celle de l'abandon de la liberté au nom du tout économique.

Les syndicats et certaines associations patronales ne se sont d'ailleurs jamais trompés sur la dimension grandement libérale de la libre circulation. Les mesures d'accompagnement, en affirmant une spécificité économique nationale, sont un élément de bien commun. Contrairement à certains partisans de l'initiative, nous soutenons que les mesures d'accompagnement valent pour elles-mêmes. En cas de dénonciation de l'ALCP, rien ne justifierait de se débarrasser d'elles, même au motif que les employeurs feraient désormais face à des difficultés leur interdisant de s'embarrasser du dialogue social.

Conjurer l'incertitude

Les opposants à l'initiative brandissent la menace de l'incertitude, craignant le flou qu'une résiliation de l'accord, et éventuellement des bilatérales, introduirait dans nos relations avec nos voisins. C'est oublier que l'incertitude se situe aussi du côté de l'Union elle-même. Le récent désaveu subi par les «frugaux» dans le dossier de la mutualisation des dettes du Covid-19 va laisser des traces. Faut-il s'attendre, dans les prochains mois ou années, à un mouvement centrifuge des pays du Nord, voire de l'Autriche? Il contrebalancerait le très probable renforcement technocratique que Bruxelles tirera de la crise actuelle, avec la complicité de la France et de l'Allemagne.

Tout porte à croire que, dans quelques années, l'Union européenne sera encore plus rigide qu'elle n'a déjà pu l'être au lendemain du 9 février 2014. En suspendant «Horizon 2020» et «Erasmus +», l'Union avait révélé une nouvelle facette de sa diplomatie, inhabituellement virulente, tendanciellement criseuse. Il devient difficile de prêcher au souverain suisse la constance politique lorsque les soubresauts de son partenaire sont le fait d'une technocratie arbitraire. En regagnant notre souveraineté en matière de libre circulation, nous assurons à long terme une bien plus grande stabilité dans nos relations avec l'UE. L'économique et le politique ne divergent, en réalité, que dans cette appréciation de l'écoulement du temps. A long terme, leurs intérêts se rejoignent.

Une autre incertitude, quantitative, est consubstantielle au principe de la libre circulation. Lors du vote du premier paquet des bilatérales en 2000, le Conseil fédéral promettait au corps électoral suisse un solde migratoire de 8'000 personnes par année. Depuis 2007, le solde migratoire¹ annuel d'Européens en Suisse oscille entre 40'000 et 60'000 personnes. Cela revient à dire que le contenu de l'ALCP a très rapidement évolué, et de manière

disproportionnée. Osons dire que les Suisses n'ont, en 2000, pas voté pour ce qu'est pourtant très rapidement devenue la libre circulation.

Migration et démographie

Et si le vote du 27 septembre prochain devait aussi être perçu à travers ce prisme-là? Que l'intelligentsia crie à la xénophobie de l'UDC ne doit pas masquer que la libre circulation est l'un des piliers de notre politique migratoire. L'ALCP est bien plus qu'un simple accord économique.

Il donne aux travailleurs ressortissants (ayant la nationalité) des pays membres de l'UE l'accès au marché suisse. Il postule que les politiques d'intégration des pays de l'Union – au premier chef desquels l'Allemagne, la France et l'Italie – valent les nôtres. En 2015, l'Allemagne s'est illustrée par son inconscience migratoire en acceptant en un bloc un million de réfugiés Syriens. Le système français du droit du sol est quant à lui aux antipodes des conceptions suisses en matière de naturalisation.

Cette dépendance-là doit également entrer en ligne de compte, d'autant plus que le solde migratoire annuel lié à la libre circulation est l'équivalent, approximativement, de la population de la ville de Bienne. La résiliation de l'accord est un moyen de reprendre le contrôle, de manière plus détaillée et moins automatique, sur les possibilités d'intégration des travailleurs étrangers.

Si l'on considère l'étranger installé au bénéfice de la libre circulation comme un seul travailleur, on n'est jamais loin de le considérer comme un simple numéro de permis de séjour. On attendra alors cyniquement qu'il se taise, trop heureux d'avoir le privilège de travailler en Suisse. Pourtant, du fait de la subordination naturelle de l'économique au politique, c'est l'ensemble de la personne du travailleur qui devrait être pris en compte. A nous de ne pas le considérer comme un nomade du marché libre, mais comme un homme aspirant à s'ancrer durablement en un lieu. Cela nous contraint cependant à nous prémunir de la double erreur de l'accueil trop

généreux et de l'indifférence déshumanisante. Cette manière de voir est pourtant l'approche actuelle. Au nom de la prospérité helvétique, nous en sommes arrivés à faire de l'étranger un simple outil de politique économique.

Il doit en aller de même avec les figures des travailleurs hautement qualifiés et autres étrangers autonomes financièrement que les opposants à l'initiative brandissent pour conjurer la figure de l'ouvrier utilisé pour faire du dumping salarial.

Le riche étranger – pour autant qu'une figure aussi abstraite ait un sens – n'est dans tous les cas pas une marchandise à attirer, comme le fait l'Etat de Vaud avec les multinationales. L'arc lémanique est particulièrement la victime de cet état d'esprit, qui tend à transformer certains villages en EMS géants de luxe, ou en *clubhouse* internationaux. Il n'est pas normal que l'anglais s'impose dans les commerces de La Côte. Un enfant allophone parlant anglais ou allemand à la maison ne rencontre pas, à l'école, moins de difficultés d'intégration que celui ne parlant que portugais ou polonais.

L'aménagement du territoire, l'urbanisme et son esthétique, la politique des transports, l'approvisionnement alimentaire, le système sanitaire ou social sont des domaines proprement politiques dont la composante environnementale est forte. L'importante majorité de ces compétences est en mains cantonales. Les enjeux démographiques et migratoires les concernent au premier chef. Ces politiques ont en outre directement trait à nos modes de vies ou nos habitudes sociales, soit à nos mœurs. Contrairement à d'autres, nous ne parvenons pas à nous réjouir à l'idée que le Pays de Vaud comptera un million d'habitants en 2040.

Le bien commun s'identifie en pondérant différents facteurs, moraux, démographiques, institutionnels, sécuritaires ou économiques. Il s'agira, le 27 septembre 2020, de rappeler que le point de croissance n'est pas la seule boussole d'une politique.

Félicien Monnier

¹ Par solde migratoire on entend le nombre net d'étrangers résidant dans un pays, une fois les départs d'étrangers déduits des arrivées.

Marcher sur le chemin suisse de Compostelle...

A l'heure où il est de bon ton de voyager local et sans ailes, une semaine de marche sac au dos permettra à une dizaine de pèlerins de parcourir un premier tronçon de la *Via Jacobi*, le chemin suisse de Compostelle, du 12 au 18 septembre prochain. C'est une occasion de visiter l'est du pays avec les cantons de Saint-Gall, d'Appenzell Rhodes-Extérieures et de Schwyz. Au programme: les oriels peints des opulentes maisons des marchands de textiles ou de grains de la région du lac de Constance, la bibliothèque baroque de Saint-Gall et son globe

terrestre du XVI^e siècle, les fermes centenaires du Toggenbourg et leurs herbages piquetés d'énormes tilleuls, la traversée du lac de Zurich à pied, enfin le décor rose-orangé de l'abbaye d'Einsiedeln et sa virgée noire qui change de vêtements selon les temps liturgiques. Un apport spirituel viendra compléter les efforts physiques et les découvertes culturelles. Les hébergements et les repas sont simples, le prix doux et il reste encore des places! Renseignements détaillés au 079 761 55 82.

Anne Rochat

OUI à la loi sur la chasse

La loi sur la chasse révisée (LChP) élaborée par le Parlement et votée à la fin de l'année dernière est une réglementation qui vise le renforcement de la protection des espèces et des milieux naturels ainsi que celui du fédéralisme. Le texte a été combattu par voie de référendum en début d'année par plusieurs associations dites de «Protection de la nature», et va passer par les urnes le 27 septembre prochain.

La révision de la loi sur la chasse s'impose, car le texte actuel de 1986 n'est plus adapté aux circonstances concrètes et à la réalité de la faune suisse. A l'époque, le loup était totalement absent du territoire, alors que plus de huitante individus et une petite dizaine de meutes sont aujourd'hui comptabilisés. La nature et la faune en général se portent plutôt bien. Cela est réjouissant. Le maintien de cette situation demande en revanche, dans certaines circonstances, de pouvoir réguler des populations qui provoquent des conflits avec les activités humaines, comme l'agriculture, l'élevage et la sylviculture. Il est important que chaque acteur de la gestion de la

faune puisse réagir de manière appropriée et proportionnée quand des problèmes se posent.

Renforcer le fédéralisme

La question de la gestion de la faune est différente d'une région à l'autre du pays. Les cantons sont naturellement les plus aptes à appliquer des mesures et des solutions rapides et adéquates aux problèmes qui se posent chez eux. Aussi, cette loi révisée donnera une plus grande marge de manœuvre aux cantons. En contrepartie, elle maintient la protection et les garde-fous imposés tant par les conventions internationales que par l'Office fédéral de l'environnement. A titre d'exemple, le tir de loup par des gardes-faune restera toujours soumis au préavis des instances fédérales, et le droit de recours des associations est toujours prévu dans les textes. Aucune des mesures prises par les cantons ne devra mettre en péril une espèce sur son territoire. Les opposants à cette révision affirment qu'il s'agit d'une loi d'abatage qui va à l'encontre de la protection. Cette allégation relève au mieux de l'ignorance, au pire de la mauvaise foi.

Ça fait un bail

La crise sanitaire a ébranlé plusieurs principes qui semblaient pourtant bien ancrés dans notre démocratie suisse. La gauche a applaudi au cautionnement par la Confédération de prêts par les banques et la droite a voté sans sourciller des crédits gigantesques sans se préoccuper de leur remboursement. Le dernier avatar en est la publication par le Conseil fédéral, le 1^{er} juillet dernier, d'un projet de «Loi COVID-19 sur les loyers commerciaux».

Deux motions déposées simultanément dans chacune des Chambres fédérales¹ ont été adoptées les 4 et 8 juin dernier, contre l'avis du gouvernement. Ces motions identiques demandent de secourir les commerçants, restaurateurs, hôteliers et établissements de santé frappés par les restrictions à leurs activités décidées par la Confédération en lien avec le coronavirus, en imposant aux bailleurs une diminution de 60% des loyers et fermages concernés durant la dite période de fermeture.

Il y aurait beaucoup à dire sur le choix des locataires concernés, incluant les cabinets médicaux ou dentaires qui n'ont pas été complètement fermés, mais pas les activités culturelles et événementielles qui l'ont été. La limite de loyer de CHF 20'000 par mois pour bénéficier de cette loi paraît arbitraire, puisqu'elle exclut un petit restaurateur avec un loyer important au centre d'une métropole, mais comprend la Migros d'une bourgade. Le fait d'exclure du champ d'application de la loi les loyers sur lesquels les parties ont déjà trouvé un accord apparaît comme une prime au conflit.

Nous pourrions aussi relever que l'aide décidée il y a trois mois déjà par le Conseil d'Etat vaudois favorisant les accords entre parties avec une libérale participation de l'Etat, si elle n'était pas exempte de critiques, a été plus rapide, plus ciblée, plus équilibrée entre les efforts des bailleurs et ceux des locataires. Surtout, l'Etat prenait sa part du dommage lié à sa décision de confinement, alors que le législateur fédéral fait

uniquement payer les propriétaires. Le fonds de soutien en cas de détresse économique prévu par les motions est doté du risible montant de CHF 20 millions. Le même montant que notre gouvernement cantonal a alloué pour les loyers vaudois seulement.

Cependant, le droit du bail est déjà truffé d'interventions massives, parfois illogiques, souvent contre-productives, de l'Etat dans les rapports de droit privé. Nous pourrions donc trouver banale cette nouvelle intervention généreuse dans ses intentions (électorales?) et inique dans son résultat.

Mais pour garder notre indignation intacte, le législateur fédéral envisage ici une nouvelle monstruosité: une application rétroactive imposant des obligations aux bailleurs pour des faits antérieurs à l'adoption de la loi. Le projet, qui ne sera pas adopté par le Parlement avant septembre prochain, impose des diminutions de loyer dès le 17 mars 2020, soit une période où les parties au contrat ne pouvaient pas envisager l'application de cette norme. La non-rétroactivité des lois est un principe fondamental de l'état de droit. C'est ce principe qui interdit, par exemple, de condamner un automobiliste à une sanction plus sévère imposée par une nouvelle loi si l'infraction a été commise avant son entrée en vigueur.

Indépendamment de la question de la nécessité de soutenir certaines catégories de locataires commerciaux durement touchés par les restrictions de droit public liées à la crise sanitaire, nous sommes donc farouchement opposés à voir une loi imposer à des particuliers, dans une relation de droit privé, une modification des conditions contractuelles pour une période précédant son adoption. Nous espérons que les parlementaires fédéraux auront un sursaut de conscience à bafouer les principes de la confiance entre autorités et particuliers et abandonneront ce précédent funeste.

Olivier Klunge

¹ Motions 20.3451 et 20.3460.

Les cantons acquièrent une compétence de régulation supplémentaire (art. 7a du projet) pour «prévenir des dégâts ou dangers concrets pour l'homme», ou «préserver des populations sauvages adaptées au niveau régional». Dans la loi de 1986, les compétences cantonales de régulation étaient limitées à la sauvegarde des biotopes et au maintien de la diversité. Cette rétrocession de compétences a pour effet de donner aux régulations menées par les cantons une dimension proprement politique, impliquant l'homme et son habitat, sans limiter cette compétence à une tâche de stricte protection de la biodiversité.

Protéger, cohabiter et réguler

Il faut à ce titre relever que la faune sauvage et la biodiversité ressortiront grandes gagnantes de cette loi révisée. Une simple lecture des textes démontre qu'elle est d'abord une loi de protection. Les quelques exemples suivants le démontrent:

- Treize espèces de canards sur les quinze actuellement chassables en Suisse seront désormais interdites à la chasse.
- Trois cents corridors faunistiques seront financés (par qui?) et des clôtures plus respectueuses de la faune sauvage seront imposées, afin d'améliorer la connexion entre les différents biotopes.
- La période de chasse à la bécasse sera raccourcie d'un mois.



Coronavirus? Sornette!

Tout le monde peut se tromper. L'Office fédéral de la santé publique, après avoir annoncé que les discothèques étaient les principaux lieux de dissémination du coronavirus, s'est aperçu qu'il avait mélangé quelques lignes dans un tableau et a dû se fendre d'un rectificatif: ce n'est pas dans les discothèques qu'on court le plus de risques, mais dans les contacts familiaux. Il est donc à craindre que les autorités, après avoir fermé les discothèques, décident de fermer aussi les familles. Après tout, ce serait assez dans l'air du temps. Et comme les mesures les plus extrêmes sont désormais envisagées pour nous obliger à vivre en bonne santé, notre plaisanterie du jour pourrait ne plus en être une demain.

LE COIN DU RONCHON

Toujours est-il que les sornettes brièvement propagées par les statistiques officielles sont venues jeter de l'huile sur le feu dans la guerre fratricide qui oppose aujourd'hui les pro-masques et les anti-masques.

Les premiers se sont résignés avec empressement à ce que «rien ne soit plus jamais comme avant»; ils se préparent

- Aucune intervention ne sera admise sur les effectifs de castors, de lynx, de hérons cendrés et de harles bièvres, une espèce de canard. La protection de ces espèces est ainsi renforcée par leur soustraction à la liste fédérale des espèces chassables.

La loi sur la chasse révisée est le résultat de plus de quatre années d'après négociations et de compromis entre les deux chambres du Parlement. Le Conseil fédéral, ainsi que tous les partis du centre-droit se sont mis d'accord sur le texte proposé et invitent la population à dire «OUI» à la révision de la loi sur la chasse.

En cas de refus le 27 septembre, la loi actuelle resterait en force jusqu'à ce que le Parlement reprenne le dossier en main. Il lui faudra ensuite proposer un nouveau texte, ce qui peut prendre des années, et surtout faire perdre beaucoup de temps aux parlementaires qui ont bien d'autres défis prioritaires, sanitaires, écologiques et économiques à traiter.

La faune plus que la chasse

La votation sur la LChP n'est pas une votation pro- ou anti-chasse. Elle ne concerne finalement que très peu les chasseurs. C'est avant tout une loi sur la protection de la faune sauvage qui tient compte des enjeux actuels. L'acceptation du loup sera certainement renforcée si les populations concernées par sa présence ont à disposition des moyens appropriés pour gérer les conflits. L'Union Suisse des Paysans ainsi que le Groupement suisse pour les régions de montagnes sont largement favorables à cette révision.

Olivier de Mestral

docilement à vivre isolés et voilés pendant des mois, sinon pendant des années, et réclament des mesures encore plus dures pour tout le monde, car *la santé importe plus que tout*. Même les plus gentils d'entre eux jettent des regards chargés d'opprobre et d'indignation à ceux qui ne partagent pas leur peur.

Les seconds craignent surtout de voir les autorités politiques, administratives, scientifiques et morales nous imposer non pas des précautions temporaires, mais un changement irrévocable de notre mode de vie, au motif que *le virus est toujours là*. A la sécurité sanitaire rassurante, les anti-masques privilégient la liberté et ses risques. Mais au lieu de cultiver discrètement cette liberté, ils ont une fâcheuse tendance à s'épancher en propos hâtifs et vindicatifs sur les réseaux sociaux, voire dans la rue, desservant ainsi leur cause.

Au milieu de cette société désorientée et désespérée où chacun s'invective à qui mieux mieux, les voix raisonnables se font rares. Nous avons donc particulièrement apprécié les propos critiques et parfaitement pertinents tenus dans *Le Temps* du 3 août dernier par un professeur de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, spécialiste de la gestion du risque. Hélas, trois fois hélas: qui donc se laissera convaincre par un professeur nommé... Sornette?